

# 2<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration, Mardi le 9 février 2021, 19 h, Séance tenue en visioconférence

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Réjean Martel Président
M. Laurier Bérubé Vice-président
Mme Aline Dumont Secrétaire
Mme Alicia Montoni Trésorière
Mme Maude Lortie Administratrice
M. Sébastien Deveault
M. Lothar Marzell Administrateur

#### **II Y A QUORUM**

#### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard Conseillère municipale, District Cap-Rouge-

Laurentien (dép. 21h25)

M. Ernesto Salvador Cobos Conseiller en consultations publiques

M<sup>me</sup> Caroline Lamonde Architecte, Ville de Québec (départ 20h30)

M<sup>me</sup> Annie Blackburn Architecte, Ville de Québec (départ 20h30)

M<sup>me</sup> Marie-Claude Bergeron Conseillère en urbanisme (départ 20h30)

M. François Deschamps Chef de peloton, SPCI Québec (départ 20h30)

M<sup>me</sup> Kathleen Breault Secrétaire de soutien

#### **ÉTAIT ABSENT:**

M. Rémy Normand Conseiller municipal, District du Plateau

15 citoyens sont présents

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h02 et souhaite la bienvenue aux personnes participantes dans la séance en mode virtuel (Zoom).

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour.

M. Réjean Martel propose de déplacer le sujet «Qualité de l'air» en premier au point Dossiers du conseil de quartier.

#### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de l'assemblée					
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour					
3.	Présentation du projet de construction de la Caserne de pompiers no. 10					
4.	Demande d'opinion sur le <u>projet de modification à la réglementation</u> d'urbanisme dans quatre zones du secteur de la rue Pierre-Corneille  (R.C.A.3V.Q. 293)					
5.	Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2021					
6.	Suivi du procès-verbal					
7.	Période d'intervention des conseillers municipaux					
8.	Période de questions des citoyens					
9.	Dossier du conseil de quartier					
	<ul> <li>Qualité de l'air         <ul> <li>Projet de recherche, stations d'analyse de qualité de l'air (particules PM 2.5)</li> </ul> </li> <li>Stratégie de sécurité routière 2020-2024 et du Programme de soutien à la mobilisation         <ul> <li>Dossier sécurité près des écoles</li> <li>Table de concertation vélo</li> <li>VDAAA</li> <li>Consultation sur la Vision de la mobilité active</li> </ul> </li> <li>Autre(s) dossier (s)</li> </ul>					
10.	Trésorerie	21 h 20				
11.	Correspondance et divers					
12.	Levée de l'assemblée					

#### **RÉSOLUTION CQA-21-CA-05**

Sur proposition de M. Laurier Bérubé, appuyé par M<sup>me</sup> Aline Dumont, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité

# 3. PRÉSENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE POMPIERS NO. 10

M. Ernesto Salvador Cobos expose le déroulement de la présentation aux personnes assistant à la séance. M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard leur souhaite la bienvenue et présente les grandes lignes du projet.

À l'aide d'un support visuel, M<sup>me</sup> Caroline Lamonde, architecte à la Ville de Québec, présente les différents éléments entourant le <u>projet de caserne</u>: contexte, aménagement, éléments pris en compte pour l'implantation, échéancier des travaux ainsi que les mesures d'atténuation planifiées pendant les travaux.

Le projet consiste à démolir et reconstruire l'actuel immeuble afin d'y prévoir une caserne qui répondra aux objectifs du Schéma de couverture de risques en incendies du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec. La caserne s'intégrera aux installations déjà en place comme les stationnements publics, l'éclairage et l'aire de manœuvre des camions pompiers.

Les citoyen.ne.s partagent leurs commentaires et questions. M. François Deschamps leur amène quelques précisions quant aux opérations des pompiers sur le terrain de la nouvelle caserne et M<sup>me</sup> Caroline Lamonde répond aux autres questions des citoyen.ne.s.

# 4. DEMANDE D'OPINION SUR LE PROJET DE MODIFICATION À LA REGLEMENTATION D'URBANISME DANS QUATRE ZONES DU SECTEUR DE LA RUE PIERRE-CORNEILLE (R.C.A.3V.Q. 293)

M. Ernesto Salvador Cobos présente, à l'aide d'un soutien visuel, la démarche de consultation citoyenne ainsi que le déroulement de la demande d'opinion.

M<sup>me</sup> Marie-Claude Bergeron, à l'aide d'un support visuel, partage ensuite le <u>projet de modification de zonage</u>. Celui-ci vise à permettre une insertion plus harmonieuse de projets futurs dans le cadre bâti existant. Les modifications touchent les normes relatives aux usages, aux dimensions ainsi qu'à l'implantation des bâtiments principaux dans les zones 36307Hc, 36308Cb et 36309Hc, ainsi que sur les limites de la zone 36306Ha. Cette dernière sera subdivisée pour créer la zone 36323Ha, qui possédera les mêmes critères à la grille de spécifications.

Les administrateurs du Conseil et les citoyen.ne.s sont invité.e.s à poser leurs questions et commenter.

Un citoyen partage son mécontentement face à la perte de valeur de son terrain et l'empêchement d'agrandir son immeuble si la modification au règlement entre en

vigueur. M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard entend le citoyen, mais précise que la Ville ne prend pas de décision aujourd'hui et que les citoyens peuvent encore participer à la consultation écrite. Elle souligne également que la Ville doit veiller à avoir des projets harmonieux et intégrés et qu'elle ne peut malheureusement pas prendre des décisions qui plaisent à tous les citoyens.

Le citoyen mentionne aussi qu'à titre de propriétaire, il n'a pas reçu l'invitation pour la demande d'opinion, puisqu'il ne demeure pas dans la zone. Il souhaiterait que la Ville corrige la situation à l'avenir.

## **RÉSOLUTION CQA-21-CA-06**

Sur proposition de M. Réjean Martel, dûment appuyé, il est résolu par le Conseil de quartier de l'Aéroport d'approuver la demande de modification de zonage R.C.A.3V.Q. 293.

Adoptée à l'unanimité

#### 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2021

Les membres révisent le procès-verbal et M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à y apporter.

# **RÉSOLUTION CQA-21-CA-07**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Aline Dumont, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 12 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

#### 6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

M. Réjean Martel apporte une précision au procès-verbal du 8 décembre où il était question d'un trottoir sur la rue Paul VI pour relier l'Avenue de la Famille au boulevard Auclair.

#### 7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard revient sur différents sujets. En ce qui concerne la demande d'un trottoir sur la rue Paul VI ainsi que la Vitesse sur le boulevard Auclair, ces dossiers sont en cours d'analyse.

Pour ce qui est du dossier de la sécurité routière, M. Sébastien Deveault a reçu le nom de la personne à contacter.

Concernant le pavage devant la résidence du 1101 Rang Saint-Ange, il n'y a pas d'informations à la Ville là-dessus, il se pourrait donc que ce soit l'acte du citoyen.

En ce qui a trait au dossier des poêles à bois, le dossier est actuellement en analyse. M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard fait part que la Ville a effectué un sondage auprès des citoyens avec la firme Léger. D'ici un mois, il devrait y avoir un projet de règlement qui sera déposé au Conseil de Ville, ainsi qu'une proposition d'aide financière pour aider les citoyens à se conformer à la nouvelle réglementation.

#### 8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Un citoyen se réjouit de la décision de la Ville de réduire les limites de vitesse dans les zones résidentielles. Il se questionne sur ce qui différenciera la limitation d'une rue à 30 km/h et d'une autre à 40 km/h.

Sans trop s'avancer, M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard répond qu'il s'agit d'une nouvelle façon de requalifier les limites de vitesse et que le 30 km/h concernera les petites rues résidentielles, et le 40 km/h les rues de connexion.

#### 9. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

#### 9.1 Qualité de l'air

Projet de recherche, stations d'analyse de qualité de l'air (particules PM 2.5)

M. Alain Michard fait part des échanges du sous-comité de la qualité de l'air avec M. Guillaume Simard, enseignant ingénieur qui désirait installer des stations d'analyse de qualité de l'air et recueillir des données sur les particules fines dans l'air, le tout dans une démarche pédagogique (projet RevolvAir). Comme les stations ne mesurent spécifiquement que les particules fines, qu'elles ne sont pas gérées par le Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques et qu'elles demandaient un investissement considérable de la part des citoyens qui auraient eu à les installer et s'en occuper, le Comité de qualité de l'air recommande au Conseil de quartier de l'Aéroport de ne pas s'investir dans ce projet.

Le Comité de qualité de l'air s'est interrogé sur son mandat dans le cadre du dossier. Son rôle en est un de sensibilisation, notamment sur les questions du chauffage au bois et des moteurs au ralenti. Le Comité veillera plutôt à réitérer des demandes et des conseils à la ville de Québec et à partager de l'information et des recommandations aux citoyens.

Des citoyennes s'interrogent sur les actions qui seront prises au sujet des poêles à bois dont les fumées sont très présentes dans le quartier Champigny. M. Alain Michard mentionne que c'est justement dans l'optique d'améliorer la qualité de l'air dans le secteur Champigny que le Comité a été créé et qu'il continue de façon assidue à soumettre des données et des recommandations à la Ville. M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard mentionne qu'interdire amènerait son lot de frustrations. La Ville a donc préféré inciter les citoyens à changer leur poêle à bois dans une certaine limite de temps.

L'adoption d'une résolution à ce sujet est reportée à la prochaine réunion en mars.

# 9.2 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 et du Programme de soutien à la mobilisation

M. Sébastien Deveault mentionne que le projet du CQA a été envoyé à la Ville et il attend un retour de nouvelles quant aux subventions. M. Réjean Martel fait part que les deux écoles du quartier (Primevères-Jouvence et L'Étincelle-Trois-Saisons) ont décidé de participer au projet.

#### 9.3 Dossier sécurité près des écoles

Par rapport au déneigement du sentier piétonnier entre la rue Buffon et l'Étincelle, M. Sébastien Deveault et M. Ernesto Salvador Cobos mentionnent qu'ils n'ont pas eu de retour. M. Sébastien Deveault fait part que le Conseil de quartier a reçu l'appui du Conseil d'établissement de l'école L'Étincelle-Trois-Saisons et il espère avoir une réponse d'ici la fin de l'hiver (annexes 1 et 2).

#### 9.4 Table de concertation Vélo

M. Laurier Bérubé mentionne que la prochaine réunion sera en 23 février et il aura plus de nouveau à dire lors la rencontre de mars.

#### 9.5 VDAAA

Rien à signaler.

#### 9.6 Vision de la Mobilité active

M. Réjean Martel fait part de la consultation publique sur la Vision de la mobilité active de la Ville de Québec. Jusqu'au au 31 mars 2021, la Ville invite ses citoyens à pointer sur une carte leurs besoins et commentaires pour améliorer la pratique de la marche, du vélo, etc. Les citoyens qui le désirent peuvent également déposer un mémoire. Le point sera à l'ordre du jour de la rencontre du mois de mars.

#### 9. TRÉSORERIE

<u>Trésorerie</u>: Il reste 1 381,95 \$ au compte.

#### **RÉSOLUTION CQA-21-CA-08**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Alicia Montoni, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu d'octroyer 80\$ à M<sup>me</sup> Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la séance du Conseil de l'Aéroport du 9 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

#### 10. CORRESPONDANCE ET DIVERS

M. Réjean Martel a reçu un courriel d'un citoyen de la rue Champigny-Est, à propos de la situation de sa rue, en vue de la nouvelle réglementation sur les limites de vitesse. Il également reçu un courriel d'un autre citoyen par rapport au projet Laurentia.

Étant donné l'heure tardive, les deux dossiers seront discutés à la prochaine réunion.

## 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Réjean Martel, président

II. LEVEL DE L'AGGEMBLEE	
L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de	e lever l'assemblée. Il est 21 h 45.
Acceptée à l'unanimité.	
Procès-verbal rédigé par M <sup>me</sup> Kathleen Bre M <sup>me</sup> Aline Dumont.	eault et révisé par M. Réjean Martel et
SIGNÉ	SIGNÉ

Aline Dumont, secrétaire

#### Annexe 1

Lundi, le 25 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Étant membre du Conseil d'établissement de l'école L'Étincelle/Trois-Saisons depuis maintenant 8 ans dont 3 à titre de présidente, je vous écris ici pour vous faire part de notre soutien au Conseil de quartier de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge concernant le déneigement de la passerelle située entre nos deux écoles. Vous savez que ce sujet fait partie de nos préoccupations depuis plusieurs années. Nous aimerions donc que vous considériez la démarche consciencieuse que le Conseil de quartier a prise dans son étude sur les passerelles pour que vous, la ville de Québec, révisiez votre décision de ne pas déneiger notre sentier piétonnier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sentiments les plus distingués.

Geneviève Charest

Présidente du Conseil d'établissement de l'école L'Étincelle/Trois-Saisons

#### Annexe 2

Conseil de quartier de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

Extrait du procès-verbal du 14 janvier 2020

#### Résolution CQA-20-CA-03

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M<sup>me</sup> Maude Lortie, il est résolu de demander à la Ville des explications concernant le non-déneigement de la passerelle près des écoles Trois-Saisons et l'Étincelle alors qu'elle s'était engagée à la déneiger dans toute la mesure du possible, avec son équipement, au cours de l'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



# RAPPORT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et RRVQ chapitre P-4

MANDATÉ : Conseil de quartier de l'Aéroport Numéro de dossier : GT2021-008

1. Événement, date et lieu	2. Origine		3. Objet					
Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4		Conseil municipal		Règlement modifiant le Règlement de				
Consultation RRVQ chapitre P-4		Comité exécutif	l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery- Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement					
Demande d'opinion	$\boxtimes$	Conseil d'arrondissement	aux zones 36306Ha, 36307Hc, 36308Cb et 36309Hc, R.C.A.3V.Q. 293 (zones					
Tanada arandi 0 (famiar 0004 à 40h aran		Mandat Direction générale		situées au nord de la rue Pierre- Corneille, district électoral de Cap-				
Tenue le mardi 9 février 2021 à 19h par visioconférence.				Rouge-Laurentien, quartier de l'Aéroport).				
4. Présences								
Membres avec droit de vote :								
M <sup>mes</sup> Aline Dumont, Alicia Montoni et Maude Lortie; MM. Laurier Bérubé, Sébastien Deveault, Lothar Marzell et Réjean Martel.								
Membre(s) absent(s): Aucun								
Membres sans droit de vote :								
M <sup>me</sup> Marie-Josée Savard, conseillère municipale du district électoral de Cap-Rouge–Laurentien								
Membres sans droit de vote absents :								
M. Rémy Normand, conseiller municipal du district électoral du Plateau								
Personne-ressource :								
M <sup>me</sup> Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale de la Ville de Québec.								
Animation et rédaction du rapport :								
M Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.								
5. Informations présentées								

- Présentation de l'objectif et du déroulement de la séance;
  - Présentation des modifications proposées.

# OBJET DE LA DEMANDE

Les modifications proposées ont comme objectif de réviser les normes relatives aux usages, aux dimensions ainsi qu'à l'implantation des bâtiments principaux dans les zones 36307Hc, 36308Cb et 36309Hc afin que de nouveaux projets puissent s'insérer de façon harmonieuse dans le cadre bâti existant.

# **EXPOSÉ DE LA SITUATION**

Les zones 36306Ha, 36307Hc, 36308Cb et 36309Hc sont limitées au nord par le boulevard Chauveau, à l'est par la rivière Lorette et au sud par la limite de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Présentement, ces trois zones regroupent des bâtiments construits à la fin des années 1970 ainsi qu'un commerce construit en 2004. Les grilles de spécifications permettent des gabarits de bâtiments plus grands que ceux existants, la hauteur maximale autorisée étant de 20 à 25 mètres. De plus, aucun nombre maximal de logements n'est indiqué dans les grilles de spécifications. Aussi, comme ces trois zones s'insèrent dans un milieu résidentiel de basse densité, il est opportun de réviser les normes actuelles afin d'assurer une meilleure intégration d'un nouveau projet avec le voisinage.

De manière générale, les modifications portent sur le changement des limites de la zone 36306Ha et la création d'une nouvelle zone, à même une partie de celle-ci, la diminution de la hauteur maximale permise pour un bâtiment dans les zones 36307Hc, 36308Cb et 36309Hc, la fixation du nombre maximale de logements autorisés dans un bâtiment dans la zone 36309Hc, ainsi que la modification des marges latérales permises et la modification de la largeur maximale de la façade d'un bâtiment principal dans les zones 36308Cb et 36309Hc, entre autres.



#### 6. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport)

À L'UNANIMITÉ, les membres du conseil de quartier de l'Aéroport présents recommandent d'approuver le projet de modification *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 36306Ha, 36307Hc, 36308Cb et 36309Hc,* R.C.A.3V.Q. 293 (zones situées au nord de la rue Pierre-Corneille, district électoral de Cap-Rouge-Laurentien, quartier de l'Aéroport).

#### 7. Questions et commentaires du public

#### Nombre d'interventions du public : 4

- 1. Concernant la référence que la représentante de la Ville a faite par rapport à la date de construction d'un restaurant situé dans les zones concernées, vraisemblablement bâti au début des années 2000, un citoyen demande si les bâtiments adjacents ont été construits approximativement à la même période que celui-ci. À son avis, le projet de modification apporte au secteur une sorte de revitalisation qui résultera en des bénéfices sur le long terme.
  - Le représentant de la Ville signale que le projet de modification cherche justement à encadrer le développement futur du secteur et à créer une bonne transition entre le cadre bâti entourant le boulevard Chauveau et la partie résidentielle dans les rues avoisinantes.
- 2. Un administrateur du conseil de quartier ajoute que le restaurant cité a été construit vers la fin des années 1980 ou au début des années 1990.
  - La représentante de la Ville précise que l'immeuble a été construit en 1979.
- 3. Un citoyen, propriétaire d'un immeuble situé sur l'avenue Borduas, signale qu'il n'a pas été directement informé ni de la consultation écrite ni du changement de zonage. Il dit avoir trouvé l'avis de convocation dans une poubelle dans son immeuble. Il pense que ses voisins n'ont pas été avisés non plus. Il se dit totalement en désaccord avec le projet de modification puisqu'il a acheté l'immeuble dans le but de l'agrandir. Il dit avoir reçu au cours de dernières années certaines offres d'achat de personnes qui souhaitaient bâtir un immeuble de plus grand gabarit. Il était justement en discussion avec ces personnes et il s'attendait à pouvoir le vendre au cours des prochaines années. Il signale qu'en réduisant de 10 mètres la hauteur permise, il ne pourra pas poursuivre avec son projet et son immeuble perdra de la valeur. Il demande quelle est la raison à l'origine de la modification.
  - La représentante de la Ville répond que, depuis quelques années, la Ville et particulièrement l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge apportent des modifications au zonage de différentes zones de l'arrondissement où l'on trouve que la règlementation permet de bâtir des constructions de caractéristiques très différentes. Alors, on cherche à encadrer et à mieux intégrer le développement futur en respectant le cadre bâti existant et le voisinage. Par exemple, récemment on a fait des modifications similaires dans le secteur de l'intersection du boulevard Chauveau et de l'avenue Notre-Dame.
- 4. Le citoyen signale que toutefois, il est directement affecté par ce type des modifications règlementaires.
  - La représentante de la Ville répond que l'on comprend effectivement ses irritants, toutefois ce qui est important pour la Ville est d'encadrer le futur développement du secteur. Au cours de dernières années, on s'est aperçu qu'à certains endroits, le zonage était très permissif. Actuellement, on essaye d'encadrer le développement en respectant le voisinage et le cadre bâti existant. Effectivement, on comprend qu'il est directement affecté et que les modifications impactent de manière différente chaque propriétaire. Toutefois, on apporte les changements à la règlementation en considérant les bénéfices pour tout le voisinage et non pas pour un propriétaire en particulier.
  - Un autre représentant de la Ville répond que ce soir, on ne prend pas la décision concernant le projet, qu'on est justement dans la période de la consultation publique. Aujourd'hui, le conseil d'arrondissement demande l'opinion du conseil de quartier et cela fait partie du processus de la consultation. Toutefois, la décision définitive sera prise par le même conseil d'arrondissement lors d'une assemblée à venir. La consultation écrite est en cours et les citoyens ont encore l'opportunité de s'exprimer jusqu'au vendredi 12 février, date de fermeture de la consultation écrite. D'autre part, le représentant signale prendre bonne note des observations du citoyen concernant la convocation aux citoyens propriétaires d'immeubles qui ne résident pas dans les zones touchées par un changement de zonage.

#### 8. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport)

1. En faisant référence aux commentaires du propriétaire de l'immeuble situé sur l'avenue Borduas, un administrateur signale que les citoyens des autres secteurs du quartier manifestent régulièrement aux administrateurs du conseil de quartier leur souhait d'abaisser la hauteur des bâtisses qui s'y construisent. La plupart du temps, les citoyens du quartier nous disent qu'ils souhaitent plutôt la réduction de la hauteur permise de bâtiments et non le contraire.



# 9. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistante-greffière de l'arrondissement.

Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par Préparé par

SIGNÉ

Réjean Martel Ernesto Salvador Cobos

Président Conseiller en consultations publiques Conseil de quartier de l'Aéroport Service de l'interaction citoyenne

25 février 2021